

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2980

16 octobre 2014

SOMMAIRE

Aismare Lux Holdings	142996	Falcon MULTILABEL SICAV	142997
Alexsam Investments S.à r.l.	142999	Finance Investissement Participations S.A.	143002
Alfred WEILER G.m.b.H.	142999	Finextra S.A.	143001
Altisource Holdings S.à r.l.	142995	France Property Holdco S.à r.l.	142996
Anthemis Group S.A.	142996	Global Media S.A.	143002
Artago S.A.	142997	Green Magnum Holding S.à r.l.	142994
ASK Invest S.à r.l.	143004	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	142996
ATLANTIS - Hilfe für Mensch, Tier und Umwelt a.s.b.l.	142998	Jantinori 2 S.à r.l.	142994
Atlantis ImmoFin S.A.	142998	Juste au Corps S.à r.l.	142997
Aviation Securitization Investments Lu- xembourg S.à r.l.	142998	Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA	142994
A-Z Events S.à r.l.	143035	Lowland S.A.	143010
Babcock & Wilcox Global Sales & Services	143005	MERSCH & SCHMITZ, Equipements tech- niques du Bâtiment Sàrl	143003
B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine	142994	Nabony S.A.	143003
BG Inter Lux S.à r.l.	142998	New Summit Holdings S.à r.l.	143040
BV Acquisitions Parent S.à r.l.	143007	NII International Mercosur S.à r.l.	143023
BV Acquisitions S.à r.l.	143037	Noble Invest International	143003
CLS Europe S.à r.l.	142999	Nomade S.à r.l.	143040
CLS Palisade S.à r.l.	143000	Nospelt Servinvest SA	143040
CLS Sweden S.à r.l.	143004	OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l.	142997
Comanche Investments S.A.	143000	OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial	143002
Corneris Consulting S.A.	142994	Offenburg S.à r.l.	143004
CPPIB Credit Investments European Hol- dings S.à r.l.	143011	Premier Estates	143003
Docler Investments S.à r.l.	142996	Prospector New Building S.à r.l.	143004
Docler Property S.à r.l.	142996	RE Ingredients S.à r.l.,	142995
Douvelle S.A.	143001	Reluxco International S.A.	142995
Engineering Solutions S.à r.l.	143001	Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR	142995
Eni Pakistan (M) Limited	143000	« Snow Estates S.A. »	143015
EREF S.A.	143000	Solar Boyz	142995
Euro-Fina S.A.	143001	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	142999
Eurogest S.A.	143010		
European Financial Group EFG (Luxem- bourg) S.A.	142997		

B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.450.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brigitte Brouwers-Kartheuser.

Référence de publication: 2014134699/10.

(140153095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Corneris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 165.530.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014134775/10.

(140153459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Jantinori 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 262.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014137243/11.

(140156508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.299.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137253/11.

(140156051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Green Magnum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 187.552.

Les statuts coordonnés au 28/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014137190/12.

(140156582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

Mit Datum vom 25. Juni 2014 hat der einzige Gesellschafter der Gesellschaft beschlossen:

Der Rücktritt von Frau Magdalena Cornelia DE VRIES-VAN VLIET vom Amt als Verwaltungsratsmitglieds vom 28.05.2014 wird mit sofortiger Wirkung angenommen.

Référence de publication: 2014135756/10.

(140154045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Altisource Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136488/10.

(140155610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

RE Ingredients S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.314.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014136848/11.

(140155531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Solar Boyz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.933.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014136865/11.

(140155532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Slovak Venture Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 185.175.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014136863/12.

(140155533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

France Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.577.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
À Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014134834/10.

(140153575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014134905/10.

(140153233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.544.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014136980/11.

(140156049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.982.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014136992/11.

(140156408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

**Docler Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Docler Property S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.193.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014137098/12.

(140156411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.650.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014134800/9.
(140153135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Juste au Corps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 17, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 161.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg
Référence de publication: 2014134941/10.
(140153666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.382.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 17 avril 2014.
Référence de publication: 2014136817/11.
(140155530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Artago S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2014139397/11.
(140158384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Falcon MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2014.
Pour FALCON MULTILABEL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Référence de publication: 2014138266/13.
(140156746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

BG Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, ZAC Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 171.669.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139435/10.

(140158749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Atlantis ImmoFin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLANTIS IMMOFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014139405/12.

(140158711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

ATLANTIS - Hilfe für Mensch, Tier und Umwelt a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 85, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg F 9.341.

IV. Verwaltungsrat

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer.

Zusatz

Die Amtszeit der Mitglieder des Vorstandes beträgt 6 Jahre. Nach Ablauf der Amtszeit bleibt das betreffende Vorstandsmitglied bis zur Berufung seines Nachfolgers im Vorstand.

Die Wiederwahl von Vorstandsmitgliedern ist zulässig. Die Wahl oder Wiederwahl erfolgt im Wege der Kooptation durch die vorhandenen Mitglieder des jeweils bestehenden Vorstandes mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des ältesten Mitgliedes.

Scheidet eines der Vorstandsmitglieder aus dem Vorstand aus, so müssen die verbleibenden Vorstandsmitglieder innerhalb von 2 Monaten ein neues Mitglied wählen.

Référence de publication: 2014139404/18.

(140158619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Aviation Securitization Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.216.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014140090/14.

(140159173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Alfred WEILER G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.775.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014140072/10.

(140159152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 12.471.240,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.468.

- Veuillez noter que l'adresse de l'associé-gérant-commandité Weinberg Real Estate S.à r.l. est désormais la suivante:
6 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Represented by Gérald Welvaert

Référence de publication: 2014139991/13.

(140158094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Alexsam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 436.625,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.219.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014140071/15.

(140159245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

CLS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.184.

EXTRAIT

En date du 1^{er} Septembre 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} Septembre 2014.
- Monsieur Andreas Brückmann, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} Septembre 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Pour extrait conforme

Samuel HAAS

Référence de publication: 2014140036/16.

(140158210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Eni Pakistan (M) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.539.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014140211/12.

(140159359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Comanche Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.918.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014140176/12.

(140158995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

EREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.
R.C.S. Luxembourg B 139.348.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 septembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014140223/14.

(140159184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.634.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.155.

EXTRAIT

En date du 1^{er} Septembre 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} Septembre 2014.
- Monsieur Andreas Brückmann, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} Septembre 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Pour extrait conforme

Samuel HAAS

Référence de publication: 2014140038/16.

(140158190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 20.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO-FINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2014140229/11.

(140158940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Douvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 64.859.

Le bilan de la société au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014140203/12.

(140159144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Finextra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 septembre 2014

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Madame Sophie ERK, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de cinq ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. BELTHUR ACCOUNTING LTD est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme
FINEXTRA S.A.

Référence de publication: 2014140252/15.

(140159039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Engineering Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 189.445.

EXTRAIT

L'Associé unique prend acte de la démission de Mr Alexis Kamarowsky, Mr Jean Marc Debaty et Mme Alessia Arcari de leur fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de nommer, comme Gérant Unique de la Société, avec effet immédiat, Mr Martin Gruschka né le 31/05/1965 à Koln (Germany) avec adresse professionnelle au 12, Av. Pierre Odier, CH-1224 Chene-Bourgeries, Suisse. Son mandate aura une durée illimitée.

Luxembourg, le 29/08/2014.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014140210/16.

(140159390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 2 juillet 2014 par la société FINANCE INVESTISSEMENT PARTICIPATIONS S.A. la résolution unique suivante:

L'assemblée transfère le siège social de la société à l'adresse sise 140 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG, dans l'étude de Maître Eyal GRUMBERG, pour une durée indéterminée, et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour la société

Eyal GRUMBERG

Référence de publication: 2014140250/15.

(140159008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.572.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2014.

Pour: OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014141024/16.

(140159691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Global Media S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.503.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 18 août 2014 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués suivants:

Monsieur Mathieu CUYPERS, administrateur et administrateur délégué, né le 10.07.1967 à Bergeyk (NL), demeurant à CH - 1428 Walzenhausen, Im Loch 1308; Monsieur Daniel REDING, administrateur et administrateur délégué, né à Ettelbruck (L) le 16.03.1968, demeurant professionnellement à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F.Kennedy; la société de droit belge MBC N.V., administrateur, inscrite auprès du moniteur belge de Hasselt sous le numéro d'entreprise BE0456.118.150, ayant son siège social à B - 3920 Lommel, 21, Louis Pasteurstraat, représentée par Monsieur Mathieu CUYPERS, né le 10.07.1967 à Bergeyk (NL), demeurant à CH - 1428 Walzenhausen, Im Loch 1308.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 589 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014140280/23.

(140159332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

MERSCH & SCHMITZ, Equipements techniques du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 13.549.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/09/2014.

Pour MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014140990/12.

(140159843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Nabony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014141005/13.

(140159880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Noble Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 69.179.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014141010/14.

(140159807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Premier Estates, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.102.300,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.541.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014141051/15.

(140159638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014141019/11.

(140159986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 1.400.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Pour la société ASK Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2014139400/12.

(140158845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Prospector New Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.372.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L130136218.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospector New Building S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014141054/15.

(140159626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

EXTRAIT

En date du 1^{er} Septembre 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} Septembre 2014.
- Monsieur Andreas Brückmann, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} Septembre 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Pour extrait conforme

Samuel HAAS

Référence de publication: 2014140039/16.

(140158185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Babcock & Wilcox Global Sales & Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 185.777.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of august,
Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Babcock & Wilcox Global Sales & Services, a société à responsabilité limitée (Private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 60,000 having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 185.777 (the "Company").

There appeared:

B&W PGG Luxembourg Holdings, a société à responsabilité limitée (Private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 5,100,677, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 164.689 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the 60,000 shares, with a nominal value of EUR 1 each, representing the whole share capital of the Company are represented and confirmed that he has been duly informed of the agenda for the meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to article 13 of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution was taken:

Sole resolution

It is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or Shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with these amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour d'août,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Babcock & Wilcox Global Sales & Services, une société à responsabilité limitée, dûment constitué et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 60.000 EUR ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 185.777 (la «Société»).

a comparu:

B&W PGG Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée, dûment constitué et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 5.100.677 EUR ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 164.689 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que les 60.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées et déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été prise:

Unique résolution

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2014. Relation GRE/2014/3385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014137010/130.

(140156118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

BV Acquisitions Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 320.162,38.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.979.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August at 09:30 a.m.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "Battery Ventures VIII (AIV V), L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, and registered with the Cayman Islands Registrar of Partnerships under number MC-39746,

2. "Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, and registered with the Cayman Islands Registrar of Partnerships under number MC-39743,

Both represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on August 6th, 2014.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the sole shareholders (the "Shareholders") of "BV Acquisitions Parent S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on December 23rd, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 501 of March 17th, 2011,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) ("RCS") under number B 157.979 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on September 14th, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3130 of December 20th, 2011.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim balance sheet of the Company for the period from January 1st, 2014 to the date of the Meeting (the Interim Balance Sheet).
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation).
3. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation.
4. Determination of the powers of the liquidator (liquidateur), instruction to the liquidator (liquidateur) for the realization of the assets and the payment of the debts of the Company and determination of the Liquidation procedure of the Company.
5. Compensation to be granted to the liquidator (liquidateur).
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the proper performance of their respective mandates from the date of their respective appointments until the date of the Meeting.
7. Miscellaneous.

First Resolution

The Shareholders resolved to approve the Interim Balance Sheet.

Second Resolution

The Shareholders resolved to dissolve and to voluntarily put the Company into Liquidation with immediate effect.

Third Resolution

The Shareholders resolved to appoint "Headstart Management Services S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.181 as liquidator (liquidateur) of the Company (the "Liquidator").

Fourth Resolution

The Shareholders resolved to empower and authorize the Liquidator, under its sole signature, to do everything which is required for the Liquidation and the disposal of the assets of the Company.

The Shareholders resolved to confer on the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Company Law").

The Shareholders resolved to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all outstanding debts of the Company.

The Shareholders resolved to authorize the Liquidator to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Company Law, in the name and on behalf of the Company without the prior authorization of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolved to authorize the Liquidator to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders in accordance with article 148 of the Company Law.

Fifth Resolution

The Shareholders resolved to grant the Liquidator a specific compensation of up to five thousand Euro (EUR 5,000.-) without TVA included.

Sixth Resolution

The Shareholders resolved to grant full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the proper performance of their respective mandates from the date of their respective appointments until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said Shareholders and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

This deed having been read to the proxyholders of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, said proxyholders of the appearing parties, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le sept août à 09.30 heures.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. «Battery Ventures VIII (AIV V), L.P.», une société à responsabilité limitée (limited partnership) constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Partnerships) des Iles Cayman sous le numéro MC-39746,

2. «Battery Ventures VIII Side Fund (AIV), L.P.», une société à responsabilité limitée (limited partnership) constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Church Street, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Partnerships) des Iles Cayman sous le numéro MC-39743,

Toutes ici représentées par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 6 août 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules et uniques associées (les «Associées») de «BV Acquisitions Parent S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 23 décembre 2010 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 17 mars 2011,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 157.979 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3130 du 20 décembre 2011.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 à la date de l'Assemblée (les Comptes Intérimaires).

2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation).

3. Nomination du liquidateur en relation avec la Liquidation.

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur, instruction au liquidateur relative à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société et détermination de la procédure de Liquidation de la Société.

5. Rémunération accordée au liquidateur.

6. Décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour la bonne exécution de leurs mandats respectifs à compter de leurs dates de nomination respectives jusqu'à la date de l'Assemblée.

7. Divers.

Première Résolution

Les Associés ont décidé d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième Résolution

Les Associés ont décidé de dissoudre et de mettre la Société en Liquidation avec effet immédiat.

Troisième Résolution

Les Associés ont décidé de nommer «Headstart Management Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 155.181, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième Résolution

Les Associés ont décidé de conférer au Liquidateur pouvoir et autorité, sous sa seule signature, de faire tout ce qui est nécessaire pour la Liquidation et la cession des actifs de la Société.

Les Associés ont décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs énoncés aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi sur les Sociétés»).

Les Associés ont décidé de donner instruction au Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes existantes de la Société.

Les Associés ont décidé d'autoriser le Liquidateur à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations, y compris ceux visés à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, au nom et pour le compte de la Société sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Les Associés ont décidé également d'autoriser le Liquidateur à verser aux Associés des avances sur boni de liquidation en numéraire ou en nature conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

Cinquième Résolution

Les Associés ont décidé d'octroyer au Liquidateur une rémunération spécifique d'un montant maximum de cinq mille euros (5.000,- EUR) hors TVA.

Sixième Résolution

Les Associés ont décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis leurs dates de nomination respectives jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Associés présents et/ou représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes Associés et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, connue du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/38731. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014137042/170.

(140156518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Eurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014134816/9.

(140152995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Lowland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014134991/10.

(140153399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.285.188,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated April 30, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1799 on July 10, 2014.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being the Luxembourg branch of CPPIB, as defined hereafter (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy SIMON, employee, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two United States Dollars (USD 453,862) so as to bring it from its current amount of ten million eight hundred thirty-one thousand three hundred twenty-six United States Dollars (USD 10,831,326) to the amount of eleven million two hundred eighty-five thousand one hundred eighty-eight United States Dollars (USD 11,285,188) by way of the issuance of four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two (453,862) new mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two United States Dollars (USD 453,862) so as to bring it from its current amount of ten million eight hundred thirty-one thousand three hundred twenty-six United States Dollars (USD 10,831,326) to the amount of eleven million two hundred eighty-five thousand one hundred eighty-eight United States Dollars (USD 11,285,188) by way of the issuance of four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two (453,862), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (CPPIB), duly represented by Peggy SIMON, prenamed, declares that it subscribes for four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two (453,862) new MRPS, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind of (i) assets consisting of the contractual rights to receive royalty payments (the Assets) in an aggregate amount of forty-two million three hundred eighty-six thousand one hundred eighty-nine United States Dollars (USD 42,386,189) and (ii) a receivable (the Receivable) in an aggregate amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000) (the Contribution).

The Contribution equals an aggregate amount of forty-five million three hundred eighty-six thousand one hundred eighty-nine United States Dollars (USD 45,386,189).

The Contribution shall be allocated as follows:

(i) Four hundred fifty-three thousand eight hundred sixty-two United States Dollars (USD 453,862) to the share capital account of the Company in exchange of the issuance of MRPS; and

(ii) Forty-four million nine hundred thirty-two thousand three hundred twenty-seven United States Dollars (USD 44,932,327) to the premium reserve account attached to the MRPS of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia a valuation certificate issued on the date hereof by the management of CPPIB and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states, in essence, that:

“- CPPIB is the sole owner of the Assets and the Receivable, is solely entitled to the Assets and the Receivable and possesses the power to dispose of the Assets and the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on all the information provided to CPPIB and CII, Luxembourg Branch, the Assets and the Receivable contributed to the Company are respectively valued at least at forty-two million three hundred eighty-six thousand one hundred eighty-nine United States Dollars (USD 42,386,189) and three million United States Dollars (USD 3,000,000);

- the Assets and the Receivable contributed to the Company are freely transferable by CPPIB to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by CPPIB and upon the contribution of the Assets and the Receivable by CPPIB to the Company, the Company will become the full owner of the Assets and the Receivable.”

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

As a result of the above subscription, CPPIB is henceforth a shareholder of the Company and together with the Sole Shareholder they are collectively referred to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at eleven million two hundred eighty-five thousand one hundred eighty-eight United States Dollars (USD 11,285,188) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and eleven million two hundred sixty thousand one hundred eighty-eight (11,260,188) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a Share and collectively as the Shares.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mars 2010, numéro 684.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, daté du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1799 du 10 juillet 2014.

A COMPARU:

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, qui est la succursale luxembourgeoise de CPPIB, tel que défini ci-après (l'Associé Unique),

dûment représenté par Peggy SIMON, employée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre cent cinquante-trois mille huit cent soixante-deux dollars américains (USD 453.862) afin de le porter de son montant actuel de dix millions huit cent trente-et-un mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 10.831.326) à onze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 11.285.188) par l'émission de quatre cent cinquante-trois mille huit cent soixante-deux (453.862) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par voie d'un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre cent cinquante-trois mille huit cent soixante-deux dollars américains (USD 453.862) afin de le porter de son montant actuel de dix millions huit cent trente-et-un mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 10.831.326) à onze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 11.285.188) par l'émission de quatre cent cinquante-trois mille huit cent soixante-deux (453.862) PSPOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Dès lors, CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social se situe au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, et immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 707726-2 (CPPIB), dûment représenté par Peggy SIMON, prénommée, déclare souscrire à quatre cent soixante-et-un mille cent un (461.101) nouvelles PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par la voie d'un apport en nature (i) d'actifs consistant en des droits contractuels de percevoir des paiements de redevances (les Actifs) d'un montant total de quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 42.386.189) et (ii) d'une créance (la Créance) d'un montant total de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000) (l'Apport).

L'Apport équivaut à un montant total de quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 45.386.189).

L'Apport sera affecté comme suit:

(i) quatre cent cinquante-trois mille huit cent soixante-deux dollars américains (USD 453.862) au compte de capital social de la Société en échange de l'émission de PSPOR; et

(ii) quarante-quatre millions neuf cent trente-deux mille trois cent vingt-sept dollars américains (USD 44.932.327) au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR de la Société.

L'estimation de l'Apport est documentée entre autres par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de CPPIB et l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat indique en substance que:

"- CPPIB est le seul propriétaire des Actifs et de la Créance, est le seul ayant droit des Actifs et de la Créance et possède le droit de disposer des Actifs et de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;

- sur base de tous les renseignements fournis à CPPIB et à CII, Luxembourg Branch, les Actifs et la Créance apportés à la Société sont respectivement évalués à au moins quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 42.386.189) et trois millions de dollars américains (USD 3.000.000);

- les actifs et la Créance apportés à la Société sont librement cessibles par CPPIB à la Société et ne sont pas sujets à des restrictions quelconques ou grevés d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limiterait leur cessibilité ou réduirait leur valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété légale des Actifs et de la Créance apportés à la Société ont été ou seront effectuées par CPPIB, et dès l'apport des Actifs et de la Créance par CPPIB à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Actifs et de la Créance."

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

En conséquence de la souscription ci-dessus, CPPIB est désormais associé de la Société et ensemble avec l'Associé Unique, dénommés les Associés.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à onze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 11.285.188), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et onze millions deux cent soixante mille cent quatre-vingt-huit (11.260.188) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une Part Sociale et collectivement appelées les Parts Sociales."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de ces modifications.

Évaluation

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2014. Relation: ECH/2014/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014137092/229.

(140155934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

« Snow Estates S.A. », Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.842.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, du 25 Février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 718 du 20 Juillet 2005,, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106 770 (the "Company"), et ou les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 11 avril 2008,

ici représentée par Madame Rachel GERMAIN, titulaire d'une maîtrise en Droit, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, spécialement mandaté à cet effet par procuration reçue sous seing privé en date du 25 août 2014.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SNOW ESTATES S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) qui sera représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 août 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., précité;

Trois mille cent actions 3.100

Total: trois mille cent actions 3.100

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Madame Maïthé DAUPHIN, comptable, née le 24 août 1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., domicilié au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper et immatriculé au registre de commerce du Luxembourg sous le numéro RCS182.253.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand fourteen on the twenty-seventh day of August.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

it appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 25th February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 718 of 20th July 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106 770 (the "Company"), and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, of 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of 11 April 2008,

duly represented by Mrs Rachel GERMAIN, "titulaire d'une maîtrise en Droit" with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, by virtue of a proxy dated 25 August, 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "SNOW ESTATES S.A."

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) to be divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on August 27, 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three thousand one hundred (3,100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., pre-named;

three thousand one hundred shares	<u>3,100</u>
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Mrs Maithé DAUPHIN, "comptable", born on August 24, 1976 in Saint-Mard (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
2. Mr Simon Pierre SAVERYS, "administrateur de sociétés", born on October 14, 1961 in Gent (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., with address L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper registered on the Luxembourg Trade Register under the number RCS 182.253.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: R. GERMAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2014. Relation: DIE/2014/10888. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136879/407.

(140155404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

NII International Mercosur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared

NII International Telecom S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.237 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed *ne varietur* by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "NII International Mercosur S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 The Company may further take measures to raise capital including without limitation taking out loans.

4.7 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.8 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), divided into eighteen thousand (18,000) shares, each with a par value of one US Dollar (USD 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound via à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Indemnification of Managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and payment

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all eighteen thousand (18,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the present date and end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at four (4) and the following persons are as Manager of the Company for an unlimited period:

i. Mr. Davy Toussaint, born in Bastogne, Belgium, on 28 October 1986, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, as class A manager;

ii. Mr. Hugo Froment, born in Laxou, France, on 22 February 1974, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, as class A manager;

iii. Mr. Daniel E. Freiman, born in Fairfax, Virginia, United States of America, on 17 December 1971, with professional address at 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, United States of America, as class B manager; and

iv. Mrs. Shana C. Smith, born in Maryland, United States of America, on 11 February 1973, with professional address at 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, United States of America, as class B manager.

2. The registered office of the Company shall be at 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the Representative, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said Representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

NII International Telecom S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.237 («l'Associé Fondateur»),

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

STATUTS

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «NII International Mercosur S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 La Société pourra également prendre des mesures pour mobiliser des capitaux, y compris, sans restriction, contracter des prêts.

4.7 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.8 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Cessions de parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants 12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

15. Indemnisation des Gérants.

15.1 La Société indemniserà son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associées, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants de la Société est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

i. M. Davy Toussaint, né à Bastogne, Belgique, le 28 octobre 1986, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, comme gérante de classe A;

ii. M. Hugo Froment, né à Laxou, France, le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, comme gérant de classe A;

iii. M. Daniel E. Freiman, né à Fairfax, Virginia, Etats-Unis d'Amérique, le 17 décembre 1971, ayant son adresse professionnelle à 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie B; et

iv. Mme Shana C. Smith, née en Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 11 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 1875 Explorer Street, Suite 1000, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique, comme gérante de classe B.

2. Le siège social de la Société est fixé à 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ thousand five hundred Euros.

Déclarations

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Représentant, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ledit Représentant a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2014. Relation: LAC/2014/39582. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014136811/668.

(140155328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

A-Z Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 189.877.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "C.J. Soparfi S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphael, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179801,

ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Christophe JEITZ, commerçant, demeurant à L-1218 Luxembourg, 31, rue Baudouin.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "A-Z Events S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'organisation de manifestations à caractère scientifique, culturel, éducatif, récréatif ou professionnel, la création et l'organisation d'événements, de tous types de concerts, la commercialisation de tous travaux rédactionnels et animations diverses ainsi que le booking d'artistes de tous genres.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "C.J. Soparfi S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice

prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.
2. Monsieur Christophe JEITZ, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 août 1979, demeurant à L-1218 Luxembourg, 31, rue Baudouin, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JEITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014136953/124.

(140156581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

BV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Audrey JARRETON, Lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of "BV Acquisitions S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on March 3rd, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 809 of April 20th, 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.775 (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the Company (the "Board") on August 6th, 2014.

An extract of the minutes of the above-mentioned decision of the Board, having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the undersigned notary to act that:

I. The Company has a subscribed share capital of three hundred thousand one hundred sixty-two Euro and forty cents (EUR 300.162,40-) represented by thirty million sixteen thousand two hundred forty (30,016,240) class A1 Ordinary Shares having a par value of one cents United States Dollars Cent each (USD 0.01), all fully paid-up.

II. In accordance with the seventh paragraph of article 8 of the Articles:

“ **Art. 8. (7th paragraph).** The board of managers of the Company is authorized for a period of five (5) years from the date of publication of the amendment to the Articles enacted in the notarial deed drawn up by notary Henri Hellinckx on January 13, 2012, to:

a. increase the current share capital in one or several times up to an amount of five hundred eighty-eight thousand six hundred sixteen United States Dollars (USD 588,616), by the issue of fifty-eight million eight hundred sixty-one thousand six hundred (58,861,600) Class A2 Ordinary Shares having a par value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share, under the conditions that such Class A2 Ordinary Shares may exclusively be issued to Kreos Capital III Limited, a company incorporated in Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 0BD (Kreos) or to any of Kreos’ affiliates upon exercise of any warrants and/or any conversion rights of any convertible preferred equity certificates entitling Kreos or its affiliates to certain Class A2 Ordinary Shares in accordance with and subject to the terms and conditions governing such warrants and convertible preferred equity certificates that may be issued by the Company to Kreos from time to time;

b. limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new shares; and

c. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

The above authorization can be renewed on one or more occasions by the General Meeting deliberating pursuant to the requirements for amendments to the Articles, for a period which, for each renewal, may not exceed five (5) years”.

III. During its meeting dated August 6th, 2014, the Board resolved to increase the share capital, within the limits of the authorized capital, by an amount of five thousand eight hundred eighty-six United States Dollars sixteen cents (USD 5,886.16-), in order to bring the current issued share capital of the Company from three hundred thousand one hundred sixty-two Euro and forty cents (USD 300.162,40-) to three hundred six thousand forty-eight United States Dollars fifty-six cents (USD 306,048.56) by way of issuance of an aggregate number of five hundred eighty-eight thousand six hundred sixteen (588,616) class A2 Ordinary Shares having a par value of one cent (USD 0.01) each having the same rights and obligations as class A2 Ordinary Shares (the “New Class A2 Ordinary Shares”).

IV. During its the same meeting, the Board has accepted the subscriptions and payment of the New Class A2 Ordinary Shares by “Kreos Capital III Limited”, a company incorporated in Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 0BD on August 6th, 2014 in exchange for a payment in cash in the aggregate amount of five thousand eight hundred eighty-six United States Dollars sixteen cents (USD 5,886.16-) credited on the Company’s bank account.

V. As a result of the subscription and the aforementioned liberation of the amount of five thousand eight hundred eighty-six US Dollars and sixteen cents (USD 5,886.16-) is at the disposal of the Company, proof given to the undersigned notary who states it.

VI. As a consequence of the above, the second paragraph of article 8 of the Articles will henceforth have the following wording:

“The Company’s corporate capital is fixed at three hundred six thousand forty-eight United States Dollars fifty-six cents (USD 306,048.56) represented by thirty million sixteen thousand two hundred forty (30,016,240) Class A1 Ordinary Shares and five hundred eighty-eight thousand six hundred sixteen (588,616) Class A2 Ordinary Shares all in registered form having a nominal value of one United States Dollars Cent (USD 0.01) each and all subscribed and fully paid-up”.

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to nine hundred Euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le sept août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Audrey JARRETON, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte de «BV Acquisitions S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 3 mars 2010 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 809 du 20 avril 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.775 (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») en date du 6 août 2014.

Un extrait du procès-verbal de la décision du Conseil susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a un capital social souscrit de trois cent mille cent soixante-deux Dollars US et quarante cents (USD 300.162,40-) représenté par trente millions seize mille deux cent quarante (30.016.240) Parts Sociales Ordinaires de classe A1 ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollar US (USD 0,01.-), toutes souscrites et entièrement libérées II. Conformément au septième paragraphe de l'article 8 des Statuts:

« **Art. 8. (7^{ème} paragraphe).** Le conseil de gérance de la Société est autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la modification des Statuts adopté dans l'acte notarié émis par le notaire Henri HELLINCKX le 13 janvier 2012 à:

a. augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois jusqu'à un montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent seize Dollars Américains (USD 588.616,00), par l'émission de cinquante-huit million huit cent soixante et un mille six cents (58.861.600) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) par part sociale, sous la condition que Kreos Capital Limited III, une société, constitué et régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 0BD (Kreos) ou tout affilié de Kreos soit le seul à pouvoir souscrire à ces Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, et ce, dès l'exercice de tous bons de souscription et/ou de tout droit de conversion de tous convertible preferred equity certificates donnant droit à Kreos ou à tout affilié de Kreos à la souscription de Parts Sociales Ordinaires de Classe A2, conformément aux conditions générales régissant ces bons de souscriptions et des convertible preferred equity certificates qui pourront être émis par la Société en faveur de Kreos de temps à autre;

b. limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des associés aux nouvelles parts sociales; et

c. enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre des associés en conséquence.

L'autorisation ci-dessus peut être renouvelée une ou plusieurs fois par l'Assemblée Générale délibérant conformément aux dispositions relatives à la modification des Statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut excéder cinq (5) ans.»

III. Lors de sa réunion en date du 6 août 2014, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, d'un montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US et seize cents (USD 5.886,16-) afin de le de son montant actuel de trois cent mille cent soixante-deux Dollars des Etats-Unis et quarante cents (USD 300.162,40-) à trois cent six mille quarante-huit Dollars US et cinquante-six cents (USD 306.048,56-) par l'émission d'un nombre total de cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent seize (588.616) Parts Sociales Ordinaires de classe A2 ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar US (USD 0,01.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de classe A2»).

IV. Lors de la même réunion, le Conseil a accepté la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales de Ordinaires de classe A par «Kreos Capital III Limited», une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, Iles de la Manche, JE1 0BD en contrepartie d'un paiement en numéraire d'un montant total de cinq mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US et seize cents (USD 5.886,16.-) crédité sur le compte bancaire de la Société.

V. Il résulte de la souscription et de la libération précitée que le montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-six Dollars US et seize cents (USD 5.886,16.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

VI. En conséquence de ce qui précède, le deuxième paragraphe de l'article 8 des Statuts aura dès à présent la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trois cent six mille quarante-huit Dollars Américains et cinquante-six centimes de Dollar US (USD 306.048,56-) représenté par trente millions seize mille deux cent quarante (30.016.240) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 et cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent seize (588.616) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0,01.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés tel qu'amendé, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de ladite loi soient remplies.

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire part son nom, prénom statut civil et résidence, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. JARRETON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/37983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014137043/152.

(140156462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

New Summit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014135064/10.

(140153422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Nomade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137350/10.

(140156425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2014 que:

L'assemblée accepte la démission de M. Roger GREDEN de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur-délégué détenu par M. Roger GREDEN.

L'assemblée décide de nommer M. Roger GREDEN, né le 28 octobre 1953 à Arlon (Belgique), demeurant 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg au poste d'administrateur-unique avec pouvoir de signature individuelle.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014137351/15.

(140156597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.
